Appel à projets jeunes - Cahier des charges

L'Appel à Projets Jeunes (APJ) vise à soutenir les initiatives portées par des jeunes du milieu rural. Il concourt à répondre aux objectifs portés par la MSA en direction de la jeunesse, à savoir :
-favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie
-encourager les initiatives des jeunes et leur prise de responsabilités
-contribuer à la qualité de vie en milieu rural, à l'animation des territoires ruraux et au développement du lien social

Critères d'éligibilité :
1-Groupe de jeunes (minimum 3) de 10 à 22 ans
2-Résidents sur une commune rurale (moins de 15000 habitants) et/ou groupe composé en majorité de ressortissants agricoles
3-Accompagnés par une structure locale ou constitués en association (ATEC ou JA)

Critères d'analyse et de sélection :
Les dossiers déposés seront examinés sous l'angle de **quatre grands critères cumulatifs** :
1-**L'implication des jeunes** : le dossier doit faire apparaître la prise de responsabilité des jeunes dans la conception, le montage et la conduite du projet ;
2-**L'impact du projet pour le territoire** : le dossier doit faire apparaître en quoi le projet apporte un « plus » au territoire et à ses habitants.
Les jeunes porteurs de projets ne doivent pas être les bénéficiaires exclusifs du projet.
Les projets de « consommation » (vacances du groupe ou équipements individuels par exemple) ne seront pas retenus.
La dimension pérenne des projets sera également particulièrement appréciée par le jury.
3-**La solidarité et citoyenneté** : le projet doit avoir une dimension solidaire ou/et reposer sur l'exercice de la citoyenneté des jeunes.
4-**L'originalité et qualité du projet** : les projets qui présentent une certaine envergure, une certaine originalité et/ou qui concernent des enjeux particulièrement importants (humains ou sociétaux) seront particulièrement appréciés par le jury.

Pièces obligatoires à fournir :
1-dossier joint complété
2-annexes 1 à 5 complétées
3-RIB de la structure porteuse du projet

Calendrier :

Dépôt du dossier auprès de la MSA Auvergne	Avant le 30 septembre 2023
Sélection projets pour concours local Sélection projets pour participer au concours national* par jury MSA Auvergne	Octobre-novembre 2023
Remontée des projets pour concours national* Par MSA Auvergne	Décembre 2023
Sélection projets pour concours national* (14 projets retenus par la CCMSA)	Janvier-février 2024
Remise des prix concours national au Salon de l'Agriculture*	Mars 2024

**pour les plus de 13 ans uniquement*